



Convocation tribunal instance

Par **alceesroses**, le **12/01/2010** à **12:27**

Bonjour,

Je vais essayer de résumer en quelques lignes ce qui m'arrive. En 2005 j'ai souscrit à un crédit auto et à un crédit revolving. En février 2007, j'ai fait racheter par ma banque actuelle les deux crédits pour une somme de 15000 euros. Ces paiements ont été honorés par chèques de banques de façon à solder la totalité. MAIS voilà l'organisme concerné par ce rachat me contact par téléphone au mois d'avril 2009 en exigeant un paiement de 1500 euros pour une échéance apparemment non honoré en février 2007. Mes questions : Pourquoi avoir attendu si longtemps pour me réclamer cette argent qui aurai pu être mis dans le rachat de crédit ?

Et est ce que le délai de forclusion est valable?

J'ai fais opposition à cette injonction de payer et est pris un avocat pour me défendre.

Je me suis rendus chez l'huissier pour lui demander si dans le dossier adverse un quelconque titre exécutoire ou Huissier avait été saisie avant lui, la réponse a été non.

Je suis complètement paniqué et ne m'attendais pas à ce genre de problème car pour moi tout était terminé depuis le 24 février 2007.

Merci de votre aide.